

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
mignovillard
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20150302_14

Séance du 2 mars 2015

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 15
- Présents : 11
- Votants : 15

Date de la convocation :

22 février 2015

Date d'affichage :

9 mars 2015

L'an deux mil quinze, le deux mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claude PAGET, Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Nicolas GRIFFOND, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Claudine QUATREPOINT (procuration donnée à Nicolas GRIFFOND), Anne-Marie MIVELLE (procuration donnée à Lydie CHANEZ), Jérôme BORNE (procuration donnée à Jean-Yves QUETY), Jean-Marie GIROD (procuration donnée à Nelly GIROD).

Mme Carmen VALLET a été désignée comme secrétaire de séance.

Objet : Budget annexe primitif 2015

« Lotissement de la Fruitière »

M. le Maire présente le projet de création d'un lotissement en plusieurs tranches sur du terrain à acquérir par la Commune, si possible dès 2015. Cette opération nécessite la création d'un budget annexe spécifique pour l'opération. Par conséquent, M. le Maire expose au conseil municipal le budget annexe primitif de ce lotissement pour l'année 2015 :

- Dépenses de fonctionnement 273 000 €
- Recettes de fonctionnement..... 273 000 €
- Dépenses d'investissement..... 278 000 €
- Recettes d'investissement..... 278 000 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide la création au 1^{er} janvier 2015 du budget annexe relatif à la création d'un nouveau lotissement, qui sera dénommé « Budget annexe Lotissement de la Fruitière » et assujetti automatiquement à la TVA
- approuve le budget annexe primitif « Lotissement de la Fruitière » pour l'année 2015

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE